

TRAVAIL EN PÉRIODE DE FROID

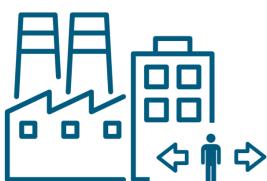
Les températures basses du fait des conditions climatiques hivernales peuvent engendrer des risques pour la santé et la sécurité des salariés

QUELS RISQUES ?



- Fatigue, perte de concentration, baisse de la vigilance
- Engourdissement, perte de mobilité, troubles musculo-squelettiques
- Gelures et engelures
- Glissades et chutes de plein pied
- Hypothermie

COMMENT LES ÉVALUER ?



Identifier les situations de travail



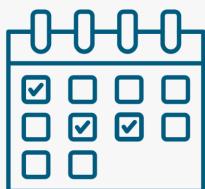
Évaluer les facteurs climatiques ou ambients



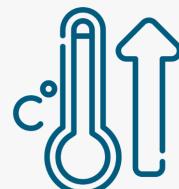
Évaluer les facteurs inhérents aux tâches à effectuer

Le Code du travail ne fixe pas de température minimale en dessous de laquelle il est interdit de travailler

QUELLE PRÉVENTION ?



Adapter l'organisation du travail



Aménager les locaux et postes de travail



Information et sensibilisation



Fournir des vêtements et équipements de protection individuelle contre le froid



Faciliter l'accès à des boissons chaudes et à des moyens de séchage des vêtements